Règlement du Concours "*Apocalypse*"

1 Article 1 : Organisation d'un concours

La société WeLoveWords SAS au capital de 35.130 €, identifiée sous le n°511 575 425 / RCS de PARIS, dont le siège social est situé au 13 rue de l'Arsenal 75004 Paris, organise un concours d'écriture, sous forme d'appel à textes, dénommé « ***Apocalypse».*** Ce concours est ouvert du 14 juin 2012 au 14 août 2012 à minuit (heure de Paris)

2 Article 2 : Conditions de participation au concours

Ce concours est ouvert à toute personne membre de la plateforme WeLoveWords. Pour devenir membre de la plate-forme WeLoveWords, il suffit d'être une personne physique majeure, ou mineure d'au moins 13 ans, résidant en France métropolitaine et d'indiquer : son adresse mail, son pseudonyme et un mot de passe. Une personne mineure membre de la plateforme peut participer au concours, à condition de pouvoir justifier d'une autorisation parentale, qui lui sera demandée dans le cas où elle est désignée lauréat du concours.

Le participant devra accepter sans réserve le présent règlement en cochant, lors de son inscription au concours, la case portant la mention « *En cochant cette case, je confirme avoir pris connaissance du règlement complet du concours et l'accepter sans réserve.*».

3 Article 3 : Thème du concours et contraintes à respecter

Chaque participant est invité à rédiger un texte qui répond au brief ci-dessous :

« C'était écrit, c'était prévisible. La fin du monde approche à grands pas et elle se produira, a priori, le 21 décembre 2012. Imaginez les vingt jours qui précèdent cette date redoutée et racontez-nous, au jour le jour, comment se manifeste ce moment de flottement avant cette présumée apocalypse dans votre quotidien, dans le cours normal des choses. Mettez-nous sous tension, faites-nous peur…
Écrivez les trois premiers épisodes correspondant aux trois premiers jours (1er, 2 & 3 décembre) de ce feuilleton d'apocalypse pour une publication en temps réel.

Conditions
Le texte :
- est constitué de 3 épisodes de 10 000 à 15 000 signes (espaces compris) chacun
(le règlement a été actualisé le 23 juillet 2012. Le nombre de signes maximum étant dorénavant de 15000 et non pas 10000. Les textes ayant été publiés avant le le 23 juillet et faisant moins de 10.000 signes seront acceptés)
- est écrit en langue française.
- est une création originale
- doit coller au thème imposé dans la description du concours.
- doit ménager une tension, une attente, inhérentes au genre du thriller.

Important : votre texte ne doit pas nécessairement être lié à la fin du monde selon le calendrier Maya.

NB : Chacun des trois épisodes doit s'achever par un cliffhanger (fin ouverte qui crée une forte attente)

Chaque participant déposera son texte en ligne sur le site www.WeLoveWords.com, dans la page dédiée au concours « ***Apocalypse»*** entre le14 juin 2012 au 14 août 2012 à minuit (heure de Paris).

Un même participant peut proposer plusieurs textes.

Chaque participant garantit WeLoveWords que le texte soumis est un texte original, qui ne porte pas atteinte aux droits de tiers (tels que, notamment, le droit d'auteur ou le droit au respect de la vie privée). Chaque participant garantit aussi que le texte qu'il soumet au concours n'est pas déjà l'objet d'un contrat, tel qu'un contrat d'édition papier, contrat d'édition numérique, contrat d'option, contrat d'adaptation audiovisuelle, et qu'il n'est pas couvert par un droit de préférence vis-à-vis d'un éditeur.

WeLoveWords se réserve le droit de refuser tout texte ne répondant pas à ces critères, ou qui serait contraire aux lois en vigueur ; sera notamment refusé, tout texte à caractère diffamatoire, injurieux, xénophobe ou raciste.

Dès le moment où il a déposé son texte sur la plate-forme WeLoveWords, chaque participant s'engage à ne pas proposer son texte à des tiers (éditeur, producteur, etc.) et à ne pas en négocier les droits (fût-ce sous forme d'option), pendant toute la durée du concours et ce, jusqu'à la désignation du lauréat. Dès que le lauréat aura été désigné, les participants non lauréats recouvreront l'intégralité de leurs droits sur le texte, et pourront en proposer l'exploitation littéraire ou audiovisuelle à toute personne qu'ils souhaitent.

4 Article 4 : Sélection par le jury et attribution du prix

Après la date limite de dépôt des textes, WeLoveWords pré-sélectionnera cinq textes. Ce jury de préselection est composé de professionnels travaillant chez Univers Pochet et WeLoveWords.

Ces cinq textes seront transmis au jury de sélection, qui est composé :
- de cinq représentants de l'Editeur :Marie-Christine Conchon, François Laurent, Laurent Boudin, Nicolas Cauchy, Aurélie Laure ;
- et de 2 représentant(s) de WeLoveWords : Sophie Blandinières, Grégory Nicolaïdis.

Ce jury de sélection se réunira fin août afin de délibérer et sélectionnera un texte parmi les cinq textes présélectionnés ; l'auteur de ce texte sera désigné comme lauréat du concours.

Le jury de présélection et le jury de sélection sélectionneront les cinq premiers textes, puis le texte lauréat, sur les critères suivants :

- l'originalité du texte,
- l'ambiance de suspense que l'auteur aura réussi à créer,
- le style de l'auteur

L'auteur lauréat sera informé par mail fin août à l'adresse mail qu'il aura indiquée lors de son inscription à la plate-forme WeLoveWords. Chaque participant s'engage à transmettre à WeLoveWords ses coordonnées complètes et son identité (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone), s'il est désigné comme lauréat, afin que le prix lui soit remis.

Les nom et prénom de l'auteur lauréat (ou son pseudonyme) seront indiqués sur la plate-forme de WeLoveWords une fois qu'il aura signé le contrat d'édition et le contrat d'adaptation audiovisuelle que lui auront proposé l'éditeur.

Le prix sera remis début septembre.

5 Article 5 : Description du prix

À titre de prix, l'auteur lauréat du concours sera édité chez Univers Poche / 12 -21.

Le contrat d'édition qui lui sera proposé reprendra les conditions ci-dessous :
À-valoir : 1500 Euros (montant brut), dont 500 euros brut à la signature du contrat et 1000 euros à l'acceptation du manuscrit par l'éditeur. Ce montant de 1500 euros est une avance sur les droits à verser à l'auteur au vu des ventes réalisées, et qui seront calculés sur le prix public HT de vente, sur la base suivante :
Droits papier poche : 5% jusqu'à 20.000 exemplaires et 6% au-delà ;
Droits papier grand format : 7% jusqu'à 12.000 ex, 8% de 12.001 à 20.000 explaires, et 9% au-delà ;
Droits numériques : 12% (du prix public de vente HT ou, à défaut, du prix de vente HT conseillé par l'éditeur) ;
Droits de traduction, droits club, droits d'adaptation audiovisuelle : 50% des sommes versées à l'éditeur par l'exploitant.

6 Article 6 : Information des non-lauréats

Les participants non lauréats seront prévenus que le prix a été attribué, par un bandeau d'information sur le site. Dès la désignation du lauréat, ils recouvreront l'intégralité de leurs droits sur leur texte, et pourront proposer ce texte à toute personne qu'ils souhaitent.

7 Article 8 : Collaboration de WeLoveWords et Univers Poche

En organisant le concours « Apocalypse », WeLoveWords permet à Univers Poche de découvrir de nouveaux talents. WeLoveWords est intéressé au succès du concours et sera rémunéré par Univers Poche pour tout contrat d'édition et d'adaptation audiovisuelle conclu entre l'auteur lauréat du concours et Univers Poche.

8 Article 9 : Autorisation d'utiliser les nom et prénom des participants

Chaque participant autorise We Love Words :

- à transmettre ses coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, adresses mail et postale) à Univers Poche pour le concours « ***Apocalypse***», s'il est désigné comme lauréat du concours, ou pour le cas où Univers Poche souhaiterait le rencontrer ;
- et à mentionner son pseudonyme, ainsi que ses prénom et nom, sur la plate-forme WeLoveWords, ainsi que sur tous supports de communication numériques ou imprimés, afin de rendre compte des résultats du concours et de l'identité du gagnant. Cette autorisation est donnée pour une durée de deux ans après la désignation du lauréat du concours.

9 Article 10 : Données personnelles

Les données personnelles des participants (pseudonyme, adresse mail, prénom, nom, adresse postale, numéro de téléphone) recueillies par WeLoveWords lors de l'inscription des participants sur la plate-forme ou lorsque le lauréat est informé qu'il a gagné, sont destinées à WeLoveWords et à Univers Poche, afin de permettre l'organisation du concours, la remise du prix au lauréat. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données qui le concernent. Pour l'exercer, il suffit de contacter WeLoveWords à l'adresse suivante :
WeLoveWords, 13 rue de l'Arsenal, 75004 Paris.

10 Article 11 : Acceptation du concours

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

11 Article 12 : En cas de difficulté

WeLoveWords se réserve le droit d'annuler, d'écourter ou de suspendre le concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au concours. Elle se réserve le droit, dans cette hypothèse, de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de cette fraude.
En cas de force majeure, WeLoveWords se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de suspendre ou d'annuler le concours avant la fin de la période de participation. Dans cette hypothèse, WeLoveWords s'engage à en avertir les participants dans les plus brefs délais, par une mention sur le site de WeLoveWords. Ce règlement peut être modifié à tout moment sous forme d'un avenant ajouté au présent texte par WeLoveWords, et publié par annonce en ligne sur le Site WeLoveWords.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement sera résolue par les tribunaux compétents, après tentative de conciliation.